

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JOUCAS

SEANCE DU 31 JUILLET 2023

Envoyé en préfecture le 09/08/2023
Reçu en préfecture le 09/08/2023
Publié le
ID : 084-218400570-20230731-DEL_23_08_01_M-DE

Nombre de membres :
- Afférents au Conseil Municipal 11
- En exercice 10
- Qui ont pris part à la délibération..... 8

OBJET DE LA DELIBERATION n° 23-08-01

CONTRAT VAUCLUSE AMBITION 2023-2025

L'an deux mille vingt-trois et le trente et un du mois de juillet à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 25.07.2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, en mairie de JOUCAS, sous la Présidence de Mr. Lucien AUBERT, Maire,

Etaient présents : M. Lucien AUBERT, Mme Laëtitia EBOLI, Mme Séverine GUILLOT, M. Maurice JEAN, M. Lionel NICOLAS, Mme Muriel PONTET, M. Laurent QUEYTAN, M. Thibaud RICHARD.

Absents : M. Olivier LAUBRON, M. Alessandro POZZO – Excusés.

Mme Muriel PONTET a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Délibérante la délibération n° 23-07-01 en date du 3 juillet 2023 portant approbation du Contrat Vaucluse Ambition 2023-2025 comme suit :

| DESIGNATION OPERATIONS | COUT OPERATION HT | TAUX | MONTANT |
|-----------------------------------|-------------------|------|--------------------|
| AMENAGEMENT AIRE DE JEUX – TENNIS | 16.230,00 € | 80 % | 12.984,00 € |
| RENOVATION ENERGETIQUE CENTRE | 34.000,00 € | 20 % | 6.800,00 € |
| TOTAL | | | 19.784,00 € |

Puis il expose ce qui suit :

Madame la Présidente du Département de Vaucluse nous informe que l'opération « Aménagement Aire de Jeux – Tennis municipaux » ne peut prétendre à une aide financière du Département dans le cadre du Contrat Vaucluse Ambition à hauteur de 80 % du montant HT mais seulement à hauteur de 70 % et par ailleurs, l'estimatif de la dépense est erroné.

De fait, la proposition du Contrat Vaucluse Ambition passé avec le Département doit être modifié comme suit :

| DESIGNATION OPERATIONS | COUT OPERATION HT | TAUX | MONTANT |
|--|-------------------|------|--------------------|
| AMENAGEMENT AIRE DE JEUX – TENNIS MUNICIPAUX | 12.325,00 € | 70 % | 8.627,50 € |
| RENOVATION ENERGETIQUE CENTRE CULTUREL | 34.000,00 € | 20 % | 6.800,00 € |
| TOTAL | | | 15.427,50 € |

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les projets précités pouvant prétendre à l'aide départementale dans le cadre du Contrat Vaucluse Ambition 2023-2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire ;
- **DECIDE** d'établir le Contrat Vaucluse Ambition 2023-2025 passé avec le Département et y inscrire les opérations comme proposées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes formalités et à signer toutes pièces relatives au Contrat Vaucluse Ambition 2023-2025.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

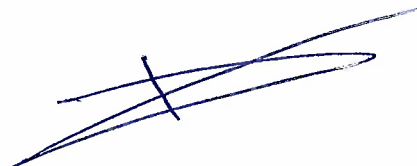
Le Maire,

Lucien AUBERT



La secrétaire de séance,

Muriel PONTET



Envoyé en préfecture le 09/08/2023

Reçu en préfecture le 09/08/2023

Publié le

ID : 084-218400570-20230731-DEL_23_08_01_M-DE